

L'Arcep tance Bouygues Telecom et SFR sur le retard de couverture 4G

Chose promise, chose due. Lors de [la présentation de sa revue stratégique](#), le 19 janvier, l'Arcep avait fait de la couverture mobile dans les territoires l'un de ses piliers de travail pour les deux prochaines années. Dans ce cadre, l'Autorité annonce aujourd'hui le lancement du 1^{er} numéro d'un Observatoire trimestriel sur les déploiements mobiles dans les zones peu denses pour les réseaux 2G, 3G et 4G. Celles que les opérateurs tendent à délaissier faute de rentabilité immédiate en regard du faible potentiel d'abonnés.

Sauf qu'ils y sont contraints. Notamment dans le cadre de l'attribution de leurs licences mobiles. L'attribution de la bande des 800 MHz, fin 2011, s'accompagnait ainsi d'une obligation de couverture de 40% de la population des zones peu denses (dites encore « zone de déploiement prioritaire ») d'ici au 17 janvier 2017. Une obligation visant à désenclaver les territoires les plus isolés. Si seulement 18% de la population vit dans ces zones socialement désertiques, elles représentent 63% du territoire. Soit plus de 22 500 communes.

Dans son point d'étape, l'Arcep s'inquiète du retard de deux des trois acteurs soumis à cette obligation de couverture (Free ne disposant pas de fréquences 800 MHz y échappe). Au 1er janvier 2016, Bouygues Telecom et SFR ont déclaré couvrir respectivement 12% et 8% de la population de cette zone. C'est peu. En comparaison, Orange alimenterait près de 33% de ces zones rurales (la plupart du temps). Un retard que tolère difficilement le régulateur qui a mis en demeure Bouygues Telecom et SFR de respecter leur échéance. Si l'Arcep pourra user de son pouvoir de sanction à leur rencontre, l'Autorité espère plutôt les pousser à réagir pour combler leur retard en rendant publiques les avancées de la couverture mobile qui fera ainsi jouer la concurrence dans le choix d'opérateur par les utilisateurs finaux.

Un effort à la portée de Bouygues Telecom

De son côté, Bouygues Telecom s'étonne de sa mise en demeure qu'il juge anticipée en regard de l'échéance. Et, après avoir rappelé qu'il couvre déjà en 4G toutes fréquences confondues « *une large partie des zones de déploiement prioritaire* » (de [75% en l'occurrence](#)), l'opérateur estime qu'il sera largement en mesure de respecter ses obligations. « *Comparé au niveau actuel de ses déploiements, et traduit en termes réels, la couverture mobile restant à réaliser par Bouygues Telecom porte sur environ 6% de la population nationale, soit la construction de 1200 antennes relais en une année, indique la filiale du groupe Bouygues. Comme le régulateur le sait, cet effort est largement à la portée de Bouygues Telecom d'autant qu'il sera réparti dans le cadre de l'accord de partage de réseau.* »

De son côté, SFR (Numericable-SFR) s'en tient à annoncer la poursuite à marche forcée de ses déploiements 4G, sans néanmoins préciser la bande utilisée. En janvier 2016, l'opérateur a ainsi étendu sa 4G 800 MHz et/ou 2600 MHz à 71 nouvelles communes. Et 39 autres, essentiellement en région parisienne, ont bénéficié de la mise à niveau de la 4G+ grâce à l'agrégation des deux fréquences 4G qui, dans le cas de SFR, permet d'atteindre des débits théoriques en réception de

l'ordre 187,5 Mbit/s. « Avec la publication mensuelle de ses déploiements, SFR apporte la preuve de ses investissements et démontre sa capacité à tenir ses objectifs, comme ses obligations de déploiements, tels que présentés à l'Arcep, dans le cadre son plan de production, en janvier dernier », indique Michel Combes, PDG de SFR.

Si Bouygues Telecom et SFR s'affichent en retard par rapport à Orange sur la couverture 4G des zones peu dense, l'Arcep ne ne peut nier leurs efforts. En octobre 2015, la couverture en 800 MHz des zones blanches de Bouygues Telecom se limitait à 2% de la population quand l'opérateur historique annonçait déjà 25%. Celle de SFR était inexistante. Trois mois plus tard, avec respectivement 12% et 8% de couverture, Bouygues Telecom et SFR ont clairement accéléré alors qu'Orange a maintenu la cadence (33%). Du moins selon leurs propres déclarations dont l'Arcep devra vérifier l'authenticité sur le terrain.

Le projet de couverture 3G des centres-bourgs avance

Entre temps, le régulateur présentera prochainement le projet de contrat de partage des infrastructures entre les quatre opérateurs mobiles dans le cadre du programme de couverture, en 2G et 3G, des « zones blanches centres-bourgs ». Ce programme, enrichi de 250 nouveaux sites identifiés dans la loi Macron (loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015), impose aux opérateurs de couvrir environ 3600 centres-bourgs en 2G avant la fin de l'année et en 3G d'ici au 30 juin 2017 (ou au plus tard 6 mois après la mise à disposition du pylône par les pouvoirs publics). Un programme soutenu par un financement public et, surtout, par la mutualisation du réseau mobile entre les opérateurs, y compris Free qui s'y est engagé à hauteur de 38 millions d'euros laissant à ses concurrents le soin des travaux.

Un projet régissant les relations entre opérateurs sur les conditions de déploiement technique ou économique du partage des infrastructures que l'Arcep a approuvé le 2 février dernier « avec quelques demandes d'ajustement ». La signature définitive du contrat permettra de finaliser le programme et de relancer les déploiements 3G dans ces zones mal desservies. Sur près de 3800 centres-bourgs qui doivent être couverts d'ici 15 mois, seuls 1721 l'étaient en début d'année. La aussi, les opérateurs vont devoir redoubler d'efforts.

Octobre 2015

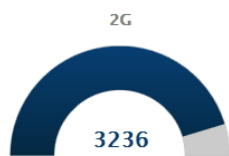
Janvier 2016

Avril 2016
(à venir)

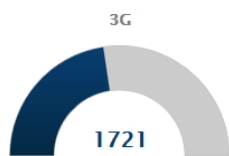
Juillet 2016
(à venir)

Programme "zones blanches - centres-bourgs"

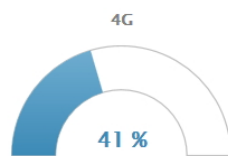
Couverture de la zone peu dense



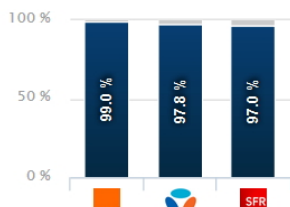
Centres-bourgs couverts
Cible : 3568 au 31/12/2016*



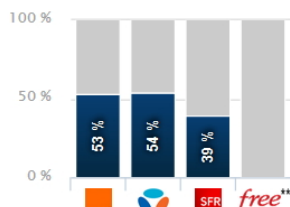
Centres-bourgs couverts
Cible : 3799 au 30/06/2017*



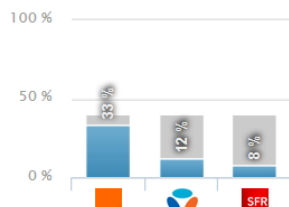
Population de la zone peu dense
(avec la bande 800 MHz uniquement)



Obligations par opérateur
Cible : 100% au 31/12/2016*



Obligations par opérateur
Cible : 100% au 30/06/2017*



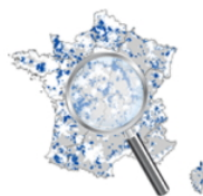
Obligations par opérateur
Cible : 40% au 17/01/2017



Télécharger la carte



Télécharger la carte



Télécharger la carte

* ou au plus tard 6 mois après la mise à disposition du pylône. ** Free Mobile rejoint le programme de couverture des centres-bourgs 3G à compter de 2016.

Rappel : les données présentées ci-dessus résultent de déclarations des opérateurs

Lire également

[Investissements dans les réseaux 4G : SFR taclé par l'Arcep](#)

[Mobile : la fin des zones blanches programmée à 2016 en France](#)

[TGV, autoroutes, pistes de ski, Orange étend sa couverture 4G](#)